Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DPEJS_25_12_03-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DPEJS-25-12-03

OBJET : Renouvellement de la convention de la structure infos jeunes (SIJ)

Annexes : Fiche action jeunesse, projet de convention

Rapporteur : Dominique TILLIER

Vu l'article 54 de la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le Décret n° 2017-1648 du 30 novembre 2017 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le Décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu l'Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'Instruction DJEPVA/SD1A n° 2017–154 du 1er décembre 2017 relative au label « Information Jeunesse » ;

Vu le Décret n° 2021-1697 du 17 décembre 2021 portant délégation de compétences du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à la région Bretagne ;

Vu la délibération n° DE 64 - 2018 de Douarnenez communauté en date du 28 juin 2018 actant la prise de compétence jeunesse communautaire,

Vu la délibération n° DE 94 - 2019 de Douarnenez communauté en date du 21 novembre 2019, actant la politique jeunesse communautaire 11-25 ans,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DPEJS_25_12_03-DE

Vu la délibération n° DE 45 - 2019 de Douarnenez communauté en date du 23 mai 2019 actant le renouvellement de labellisation « Structure Info Jeunes »,

Vu l'arrêté préfectoral fixant la liste des structures bretonnes labellisées « Information Jeunesse » en date du 18 décembre 2019 actant le renouvellement du label info jeunes pour Douarnenez communauté,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2021-1697 du 17 septembre 2021 portant délégation de compétence de ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à la région Bretagne, pendant une durée de 6 années à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'organisation d'un Copil en date du 21 juin 2024, portant sur le renouvellement du label de la structure info jeunes de Douarnenez communauté et la création d'une antenne info jeunes auprès de la Communauté de communes Cap Sizun, donnant lieu à un accord de principe de la part des services instructeurs présents ;

Vu la délibération n° DPEJS 24-12-01 de Douarnenez communauté en date du 5 décembre 2024, actant le principe de mutualisation de l'info jeunes avec la CC Cap Sizun Pointe du Raz et de la création d'une antenne Info Jeunes à Audierne,

Considérant le dépôt de ce dossier auprès des services de la Région Bretagne,

Pour rappel, Douarnenez communauté, compétente d'abord en petite-enfance puis par la suite en matière de d'information jeunesse et de prévention jeunesse depuis le 1er janvier 2019, développe une politique volontariste en faveur de l'information jeunesse adaptée aux besoins des jeunes du territoire.

En lien avec les services de la Région Bretagne et ceux de l'Antenne Ouest Cornouaille géré par le CRIJ Bretagne (Info Jeunes Bretagne), la SIJ de Douarnenez est labellisée dans ce cadre-là.

Le label est délivré par l'Etat pour une durée de 6 ans, intégrant un bilan intermédiaire réalisé par le service instructeur au bout de 3 ans.

Le label « Information Jeunesse » est la garantie d'un accueil et d'une information de qualité au service des jeunes

Les politiques de jeunesse ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. A ce titre, la qualité de l'information qui leur est délivrée revêt une importance capitale. Le label traduit l'ambition de l'État d'être au service des jeunes, partout sur le territoire.

Le renouvellement du label Info Jeunes de la structure info jeunes de Douarnenez communauté, poursuit plusieurs objectifs opérationnels :

- Renforcer des partenariats entre la Structure Info Jeunes de Douarnenez communauté, son antenne à Audierne, les acteurs de l'enseignement scolaire et supérieur, les mouvements issus de l'éducation populaire, les acteurs de l'insertion, de l'habitat jeunes et du monde associatif ;
- Construire une stratégie territorialisée de l'information jeunesse à l'échelle des deux EPCI ;
- Implanter la Structure Info Jeunes de Douarnenez communauté dans de nouveaux locaux à Douarnenez, dans des espaces réfléchis et mutualisés avec des partenaires identifiés ;
- Garantir une information objective ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DPEJS_25_12_03-DE

- Accueillir tous les jeunes sans distinction ;
- Développer les thématiques de l'Info Jeunes sur l'ensemble des deux EPCI,
- Accéder à une information régionale, nationale et européenne fiabilisée par les CRIJ et le CIDJ,
- Utiliser les outils du réseau labellisés IJ ;
- Participer aux actions locales ou nationales du réseau IJ.

Le futur projet pédagogique de la structure info jeunes couvrira l'ensemble du territoire communautaire, son bassin de vie et l'antenne Info Jeunes de la CC Cap Sizun Pointe du Raz.

L'approbation et la validation du renouvellement de ce label Info Jeunes porté par l'Etat et suivi dans son application par les services de la Région Bretagne et du CRIJ Bretagne (Info Jeunes Bretagne), permettra une évaluation des thématiques développées, un accompagnement des projets portés en faveur des jeunes et d'en garantir son expertise.

Vu l'avis favorable de la Commission sociale et services à la population du 20 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** les termes du dossier de renouvellement d'agrément du label Info Jeunes pour la structure info jeunes de Douarnenez communauté jointe en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer la future convention de renouvellement du label Info Jeunes au profit de la structure info jeunes communautaire ainsi que toutes les démarches afférentes.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE